

Rapport 2013 sur les émissions de gaz à effet de serre de Bell Canada

INTRODUCTION

Le présent rapport sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) repose sur les principes et exigences stipulés dans la norme ISO 14064-1 et dans le Greenhouse Gas Protocol - A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition) (*Protocole des gaz à effet de serre - Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée)*). Il a servi à la production du rapport de Bell sur les émissions de GES au Carbon Disclosure Project (projet de divulgation des émissions de carbone) et à d'autres initiatives de divulgation de l'entreprise. Bell a déclaré un total de 275 051 tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone (« CO₂e »), qui comprennent les émissions de portée 1, 2 et 3, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

LIMITES ORGANISATIONNELLES

Bell adopte l'approche du contrôle opérationnel pour déterminer la portée de déclaration s'appliquant à ses filiales et divisions. Les unités d'affaire et filiales comprises dans les limites organisationnelles sont les suivantes :

- BCE Nexxia
- Bell Canada
- Bell Média
- Bell Mobilité
- Canaux de distribution de Bell Mobilité
- Bell Solutions techniques
- Expertech
- NorthwesTel
- La Source

Le tableau ci-dessous rend compte des émissions de portée 1, 2 et 3 de Bell pendant l'année terminée le 31 décembre 2013.

Portée	Limite opérationnelle	Émissions totales en tonnes de CO ₂ e
Portée 1	Émissions directes contrôlées par Bell et comprenant les rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) provenant de l'équipement de refroidissement, ainsi que de la combustion de mazout et de gaz naturel dans les immeubles, de diesel pour les tours de télécommunications et l'équipement de transmission, de propane pour l'équipement d'entretien et de diesel pour les véhicules et les génératrices.	106 426,0
Portée 2	Émissions indirectes associées à l'utilisation d'énergie correspondant à la production et à la transmission de l'électricité requise par les activités de Bell dans ses immeubles et autres installations.	162 293,5
Portée 3	Autres émissions indirectes découlant des voyages d'affaires des employés de Bell (par avion, train, véhicules loués et véhicules personnels).	6 331,7
	TOTAL	275 051,2

MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Portée 1

Combustibles fossiles :

Les volumes de diesel, de mazout, d'essence, de gaz naturel et de propane consommés sont établis en additionnant, dans un premier temps, la valeur des dépenses (en dollars canadiens) inscrites dans les rapports financiers de l'entreprise relatives à chacun des types de combustibles. Le total de chacun est ensuite converti en volume consommé en utilisant le coût unitaire moyen du produit par province. Le coût unitaire moyen est établi à partir des estimations les plus justes possible pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les émissions ont été calculées en multipliant ces quantités de combustibles fossiles par les facteurs extraits du Rapport d'inventaire national du Canada (partie 2 du *Rapport d'inventaire national 1990-2012 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*).

Les émissions totales de GES, en tonnes de CO₂e, ont été calculées en multipliant la masse de chaque gaz (CO₂, CH₄ et N₂O) par son potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et en additionnant les produits obtenus. Les PRP sont tirés du quatrième rapport d'évaluation sur les changements climatiques (2007) établi par le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) (PRP du CO₂ = 1, PRP du CH₄ = 25 et PRP du N₂O = 298).

Les émissions provenant de la biomasse ont été calculées à l'application de l'hypothèse suivante aux quantités de diesel et d'essence consommées : teneur de 2 % de biodiesel dans le diesel et teneur de 5 % d'éthanol dans l'essence.

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) :

Le volume des rejets accidentels de SACO est établi en additionnant les volumes des rejets enregistrés dans le système de gestion des incidents environnementaux. Les émissions ont été calculées en appliquant le PRP de chaque substance indiqué dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC sur les changements climatiques (2007).

Portée 2

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité sont connues :

La quantité d'électricité, en kilowattheures (kWh), est établie en additionnant la valeur des dépenses (en dollars canadiens) inscrites dans les rapports financiers de l'entreprise relatifs à la consommation d'énergie. Le total des dépenses est ensuite converti en quantité consommée à l'aide du coût unitaire moyen de l'énergie (\$/kWh), dans chacune des provinces, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité ne sont pas connues :

La quantité est établie en utilisant une consommation moyenne de kilowattheures (kWh) par pied carré. Cette consommation moyenne est extrapolée à partir des informations de consommation directe d'énergie d'un échantillon représentatif des immeubles de Bell.

Afin de calculer les tonnes de CO₂e, les facteurs d'émission de l'électricité ont ensuite été appliqués au nombre total de kilowattheures consommés en 2013. Les facteurs d'émissions canadiens ont été extraits du *Rapport d'inventaire national 1990-2012 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* partie 3, annexe 13.

Portée 3

Voyages par avion ou par train :

Les informations relatives au voyages ont été extraites des rapports des agences de voyage et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion ou en train. Les tronçons de vol sont ensuite triés par vols intérieurs, courte distance et longue distance, conformément au document du Environmental Protection Agency (EPA) intitulé *Optimal Emissions from Commuting, Business Travel and Product Transport* (EPA, 2008, p. 7). Les tronçons de vol et la distance parcourue en train sont ensuite convertis en tonnes de CO₂e à l'aide de l'outil intitulé *Emission-Factors-from-Cross-Sector-Tools-(August-2012).xlsx Sheet Reference - EF Public* publié dans le site Web du Greenhouse Gas Protocol.

Véhicules loués :

La quantité d'essence, en litres, est établie en additionnant la valeur (en dollars canadiens) des achats d'essence (en litres) lors de location de voitures avec des entreprises de location. Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du coût moyen (\$/l) de l'essence qui est basé sur les estimations les plus justes possibles pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthode que pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules loués utilisaient de l'essence.

Véhicules personnels utilisés pour des voyages d'affaires :

La distance total parcourue est établie en convertissant les frais de remboursement de distance (\$) en kilomètres qui sont ensuite convertis en consommation d'essence (litres) à partir d'une consommation moyenne. Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthode que pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus).